



Procès-verbal
Le mercredi 28 novembre 2001 - n° 62

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

AFFAIRES COURANTES

[Présentation de projets de loi](#)

[Dépôts de documents](#)

[Dépôts de rapports de commissions](#)

[Dépôts de pétitions](#)

[Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel](#)

[Questions et réponses orales](#)

[Avis touchant les travaux des commissions](#)

AFFAIRES DU JOUR

[Projets de loi du gouvernement](#)

[P8](#)

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 64 Loi modifiant le Code civil en matière de demande de documents d'état civil.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le projet de Règlement sur la délivrance de documents de l'état civil
(Dépôt n° 768-20011128)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à l'étude du projet de Règlement sur la délivrance de documents de l'état civil ;

28 novembre 2001

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. R. Bertrand, ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 769-20011128)

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de Mme Normandeau (Bonaventure) concernant l'immigration au Québec. Question 28, *Feuilleton et préavis* du 20 novembre 2001.

(Dépôt n° 770-20011128)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

28 novembre 2001

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 27 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 48 Loi modifiant la Loi sur le Barreau et la Loi sur les sténographes
– Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 771-20011128)

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 2 octobre et 27 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 181 Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction– Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 772-20011128)

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 27 novembre 2001, a étudié en détail le projet de loi :

- n° 18 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec – Rapporté sans amendement.
(Dépôt n° 773-20011128)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 903 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le programme allocation-logement .
(Dépôt n° 774-20011128)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président rend sa décision relative à la question de privilège soulevée par le député de Vaudreuil, par laquelle il soutient que le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi aurait commis un outrage au Parlement par des propos qu'il a prononcés lors du débat sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition, le mercredi 21 novembre 2001.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les faits invoqués par le député de Vaudreuil ne constituent pas, à première vue, un outrage au Parlement.

Un outrage au Parlement est tout acte ou toute omission qui, soit entrave les travaux parlementaires, soit porte atteinte à l'autorité et à la dignité de l'Assemblée. Or, les propos du ministre ne peuvent être assimilés à un acte de la nature de ceux qui ont pour effet d'entraver les travaux de l'Assemblée. De même, ces propos ne peuvent être considérés comme portant atteinte à la dignité de l'Assemblée. Ils constituent une opinion personnelle sur l'utilité de certains débats parlementaires et un jugement sévère sur la façon dont les députés de l'opposition s'acquittent de leurs responsabilités. Toutefois, même s'ils ne constituent pas, à première vue, un outrage au Parlement, ces propos peuvent avoir pour effet de banaliser et de dévaluer le rôle de l'Assemblée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay), dépose :

Copie d'une lettre, datée du 24 novembre 2001, adressée par monsieur Dermot Travis à monsieur Russell Williams, député de Nelligan, concernant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française.

(Dépôt n° 775-20011128)

Motions sans préavis

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 53, Loi concernant le transfert de certains employés municipaux exerçant des fonctions reliées à l'inspection des aliments, le mercredi 28 novembre 2001 et, à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mercredi 28 novembre 2001

20 h 00 à 20 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
20 h 15 à 20 h 30	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
20 h 30 à 21 h 15	Fédération indépendante des syndicats autonomes
21 h 15 à 22 h 00	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
22 h 00 à 22 h 15	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
22 h 15 à 22 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

28 novembre 2001

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes

partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les parcs ;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude du projet de Règlement sur la délivrance de documents de l'état civil ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n°36, Loi sur la santé publique ;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi reportant la date de la prochaine élection scolaire générale et modifiant la Loi sur les élections scolaires ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de procéder à des consultations particulières du projet de loi n° 53, Loi concernant le transfert de certains employés municipaux exerçant des fonctions reliées à l'inspection des aliments.

M. Bissonnet, vice-président, donne les avis suivants :

28 novembre 2001

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin de rencontrer le président de la

Financière agricole du Québec, M. André Dicaire, pour échanger sur le fonctionnement de cet organisme ;

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer le rapport final sur la Société de la Place des arts de Montréal et la Société du Grand théâtre de Québec et de planifier les travaux pour les prochains mois.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. R. Bertrand, ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale, propose que le principe du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur la Commission de la capitale nationale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 56 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 56 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

28 novembre 2001

À 12 h 56, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 07.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 27 novembre 2001, sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 60, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

À 17 h 59, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 11.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 60, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

28 novembre 2001

À 23 h 35, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 29 novembre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU